

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Une nouvelle liaison entre Cormelles-le-Royal et Soliers

Il est désormais possible de rejoindre Cormelles-le-Royal et Soliers par une nouvelle liaison cyclable. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du déploiement du schéma cyclable communautaire de Caen la mer, et vient compléter le maillage existant sur le territoire.

UN NOUVEAU MAILLON CYCLABLE

Un nouvel aménagement permet de relier les communes de Cormelles-le-Royal et Soliers. Il a été conçu en enrobé. Il prend la forme d'une piste cyclable bidirectionnelle de 550 mètres à Cormelles-le-Royal et d'une voie verte de 400 mètres au niveau de l'échangeur du boulevard périphérique.

Ces nouveaux aménagements s'insèrent dans un projet plus global entre les communes du sud de la Plaine de Caen (Soliers, Grentheville, Bourguébus, Castine-en-Plaine, Le Castelet) et le cœur de l'agglomération.

Afin de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes, des aménagements ont été réalisés pour réduire la vitesse des automobilistes. La largeur de la voie a été réduite et les cyclistes bénéficient désormais d'aménagements sécurisés au niveau des giratoires.

Pour Philippe Jouin, maire de Soliers: « Cette piste est le dernier maillon cyclable qui manquait pour terminer de relier Soliers à Cormelles-le-Royal, puisque la jonction vers Object'ifs Sud est désormais achevée. »

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cet aménagement cyclable s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer et plus largement, sur l'ensemble du département du Calvados, qui, selon Florence Boulay, Vice-Présidente Département du Calvados et conseillère départementale du canton d'Evrecy : « le Département est attaché au développement des liaisons douces et partagées et qui met tout en œuvre pour accroître ces aménagements. ».

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il permet de **sécuriser la pratique du vélo en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants.

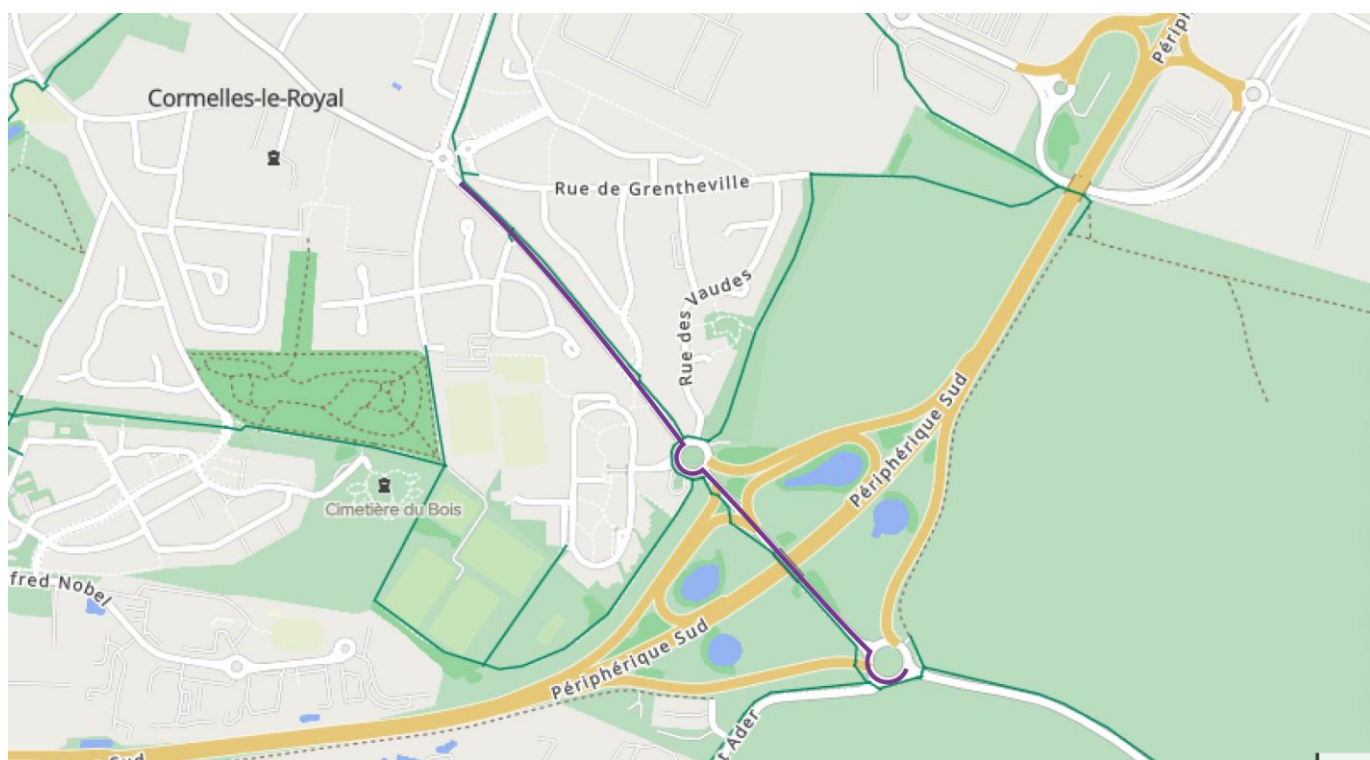
En effet, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure. C'est le cas de l'échangeur de Cormelles-le-Royal.

« Travailler conjointement avec la Communauté urbaine nous a permis d'obtenir des subventions de la part du Département et de l'Etat et ainsi conserver notre enveloppe de secteur pour réaliser d'autres travaux de voirie », précise Jean-Marie Guillemain, maire de Cormelles-le-Royal.

UN PROJET QUI RÉPOND AUX ENJEUX DE LA ZFE

Pour Thierry Saint, Vice-Président aux mobilités de Caen la mer « la réalisation de ces différentes sections complète l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, proposée aux habitants du sud du territoire pour rejoindre le cœur de l'agglomération lors de la mise en place de la future Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m). »

En effet, le 1^{er} janvier 2025, une ZFE-m sera mise en place sur la Communauté urbaine, en application de la loi Climat et résilience.



Aménagement cyclable réalisé

LE FINANCEMENT

- **Coût** : 443 000 € HT
- **Financeurs** :
 - La Communauté urbaine Caen la mer, à hauteur de 20%.
 - Le Département du Calvados, dans le cadre du Contrat de territoire, à hauteur de 40%.
 - L'Etat, dans le cadre du Fonds Vert, à hauteur de 40%.
- **Maîtrise d'ouvrage** : Communauté urbaine Caen la mer
- **Longueur aménagée** : 950 m